

La CMRRA, la SOCAN et la SODRAC à la recherche d'une approche de gestion intégrée des droits musicaux

9 février 2012 (Montréal / Toronto) – La CMRRA, la SOCAN et la SODRAC sont heureuses d'annoncer aujourd'hui qu'elles explorent des possibilités de créer une approche intégrée à la gestion des droits d'exécution et de reproduction des créateurs et éditeurs de musique canadiens. Les trois organisations vont étudier comment rendre cette gestion plus efficace pour leurs membres, qui incluent plus de 100 000 créateurs et éditeurs de musique canadiens et plus de trois millions de créateurs et éditeurs de musique dans le monde. De plus, une approche intégrée simplifierait le processus permettant aux compagnies utilisant de la musique dans le cadre de leurs activités d'obtenir les licences appropriées.

M. David Basskin, président de la CMRRA, l'Agence canadienne des droits de reproduction musicaux, estime que : « Le fait de travailler ensemble améliorera notre capacité à servir tous nos membres et simplifiera l'obtention de licences pour les entreprises. »

M. Eric Baptiste, chef de la direction de la SOCAN, la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, a déclaré : « C'est un grand pas en avant pour nous assurer de la gestion la plus efficace et efficiente des droits des créateurs et éditeurs de musique. »

M. Alain Lauzon, directeur général de la SODRAC, la Société du droit de reproduction des auteurs compositeurs et éditeurs du Canada, a pour sa part rappelé : « Cet effort de collaboration reflète le fait que nos trois organisations demeurent flexibles et s'adaptent aux changements continuels de l'industrie musicale. »

Une entente a donc été conclue pour examiner comment les trois organisations pourraient travailler ensemble. La prochaine étape consistera à produire une étude de faisabilité afin de déterminer la meilleure façon de procéder.

-30-

À propos de la CMRRA

Fondée en 1975, l'Agence canadienne des droits de reproduction musicaux ltée (CMRRA) est la plus grande agence d'octroi de licences au Canada, représentant la majorité des éditeurs de musique et des ayants droit faisant affaires au Canada. Pour eux, la CMRRA octroie des licences permettant la reproduction de leurs œuvres musicales pour distribution sur disques compacts, par Internet et dans d'autres marchés.

David Basskin, Président, CMRRA
(416) 926-1966, poste 222, dbasskin@cmrra.ca

À propos de la SOCAN

La SOCAN représente les droits d'exécution musicale canadiens de millions de créateurs et d'éditeurs de musique au pays et à travers le monde. La SOCAN est fière de jouer un rôle d'avant-garde pour assurer le bien-être à long terme de ses plus de 100 000 membres canadiens et de l'industrie musicale canadienne dans son ensemble. La SOCAN est un organisme sans but lucratif qui perçoit des droits de licences de plus de 42 000 entreprises au pays et distribue ces redevances à ses membres et affiliées internationales. La SOCAN distribue également à ses membres les redevances qu'elle reçoit des organisations affiliées internationales pour l'utilisation de leur musique à travers le monde. socan.ca, @SOCANmusique

Betsy Chaly, Directrice, Marketing et Communications, SOCAN
(416) 442-3836, chalyb@socan.ca



À propos de la SODRAC

La SODRAC est une société de gestion collective titulaire du droit de reproduction de plus de 6 000 membres canadiens auteurs, compositeurs et éditeurs d'œuvres musicales, et le représentant exclusif au Canada du répertoire musical de plus de 100 pays ou territoires. La SODRAC représente aussi au Canada les droits de plus de 600 membres en arts visuels et métiers d'art et de près de 40 000 artistes de partout dans le monde. La SODRAC facilite l'accès et l'usage de son répertoire à travers toutes les plateformes de diffusion dans le but de rétribuer équitablement le travail de ses membres auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Gilles Lessard, Chef de service, Communications, SODRAC
(514) 845-3268, poste 248, glessard@sodrac.ca